



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Charlesbourg

---

RÈGLEMENT R.C.A.4V.Q. 161

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR  
L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 43062HA**

---

**Avis de motion donné le 26 mars 2019  
Adopté le 23 avril 2019  
En vigueur le 6 mai 2019**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 43062Ha située approximativement à l'est de l'avenue des Diamants, au sud de la rue Georges-Saint-Hilaire, à l'ouest de la rue Lévesque et au nord de la rue de l'Escarboucle.*

*La zone 43063Ha est agrandie à même une partie de la zone 43062Ha afin d'y appliquer les normes prescrites pour la zone 43063Ha.*

**RÈGLEMENT R.C.A.4V.Q. 161**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 43062HA**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DE CHARLESBOURG, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA4Q43Z01, par l'agrandissement de la zone 43063Ha à même une partie de la zone 43062Ha qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA4VQ161A01 de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA4VQ161A01



## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 43062Ha située approximativement à l'est de l'avenue des Diamants, au sud de la rue Georges-Saint-Hilaire, à l'ouest de la rue Lévesque et au nord de la rue de l'Escarboucle.*

*La zone 43063Ha est agrandie à même une partie de la zone 43062Ha afin d'y appliquer les normes prescrites pour la zone 43063Ha.*